

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 019-448/12/CC

**■ PO FSE 2007 - 2013 - Subvention Globale FSE "Quartiers Sensibles" Axe 3.3.2 - Attribution de subvention FSE et approbation d'avenants
DES 12/8280/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FSE PACA 2007-2013.

A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de quatre ans (jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de Marseille Provence Métropole (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane, Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- le dispositif PAPEJ (point d'accueil pour les jeunes dans les quartiers),
- les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le préfet de région, par courrier du 2 avril 2010, a notifié l'attribution à Marseille Provence Métropole d'une subvention globale FSE de 1 035 000 euros, dont 35 000 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 2 076 600 euros (Commission Régionale de Programmation du 26 février 2010).

Une convention de gestion de la subvention globale FSE « Quartiers sensibles », approuvée par délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009, a été signée par Marseille Provence Métropole et l'Etat le 7 mai 2010.

A ce jour, 40 opérations ont été programmés pour un montant FSE de 851 498 euros (85% de l'enveloppe) sur une dépense totale de 1 879 963 euros.

C'est à ce titre que pour l'année 2012, dans le cadre du dispositif « PAPEJ », 13 structures de types associatifs dont 12 centres sociaux, ont déposé, au cours du mois de janvier 2012, à la Direction Europe et Subventions, une demande de subvention FSE pour le soutien à la réalisation des projets « Missions 2012 des animateurs PAPEJ » dont les aides FSE ont été votées lors du précédent conseil de communauté.

Il s'avère qu'il est nécessaire de reprogrammer quatre opérations afin de corriger des erreurs de saisie sur le montant des dépenses éligibles retenues.

De plus, un dossier de demande de subvention FSE a été déposé par l'association PLIE MPM Ouest au titre du dispositif sur les clauses d'insertion dans les marchés publics.

Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par MPM lors de sa séance du 21 mai 2012, a donné, un avis favorable sur les avenants et le dossier déposé :

Avenants aux conventions :

- Association Centre Social AGORA « PAPEJ 2012 » :
Une aide FSE de 20 000,00 euros sur une dépense éligible de 42 836,00 euros TTC a été programmée lors du conseil de communauté du 26 mars 2012. Or l'avis du service instructeur mentionnait une aide FSE de 20 000 euros mais sur une dépense éligible de 43 836 euros TTC. Suite à cette erreur matérielle, une reprogrammation est donc nécessaire.
- Association Centre Social Roy d'Espagne « PAPEJ 2012 » :
Une aide FSE de 22 000,00 euros sur une dépense éligible de 45 000,00 euros TTC a été programmée lors du conseil de communauté du 26 mars 2012. Or l'avis du service instructeur mentionnait une aide FSE de 22 000 euros mais sur une dépense éligible de 49 000 euros TTC. Suite à cette erreur matérielle, une reprogrammation est donc nécessaire.
- Association Centre Social la Castellane « PAPEJ 2012 » :
Une aide FSE de 20 500,00 euros sur une dépense éligible de 46 156,00 euros TTC a été programmée lors du conseil de communauté du 26 mars 2012. Or l'avis du service instructeur mentionnait une aide FSE de 20 500 euros mais sur une dépense éligible de 46 956 euros TTC. Suite à cette erreur matérielle, une reprogrammation est donc nécessaire.
- Association Centre Social Mer et Collines « PAPEJ 2012 » :
Une aide FSE de 21 190 euros sur une dépense éligible de 43 650 euros TTC a été programmée lors du conseil de communauté du 26 mars 2012. Or l'avis du service instructeur mentionnait une aide FSE de 21 190 euros mais sur une dépense éligible de 43 560 euros TTC. Suite à cette erreur matérielle, une reprogrammation est donc nécessaire.

Programmation :

- Association PLIE MPM Ouest « Clauses d'insertion 2012 » :
L'action consiste en la promotion et le développement des clauses sociales dans les marchés publics sur le territoire couvert par le PLIE MPM Ouest, pour contribuer à l'insertion professionnelle des publics en difficultés.
La demande de subvention FSE est de 12 120 euros pour un coût total de 24 120 euros TTC.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FSE 2007-2013 « Axe 3.3.2 » initié par l'Etat ;
- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- La Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région PACA du 2 avril 2010 ;
- La délibération RNOV 009-1612/09/CC du 9 novembre 2009 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- La convention de subvention globale FSE « Quartiers sensibles » du 7 mai 2010 ;
- L'appel à projets « PAPEJ 2012 » lancé le 16 novembre 2011 ;
- Les demandes de subvention FSE présentées par les porteurs de projet ;
- Le Comité Régional de Programmation du 16 février 2012 ;
- Le comité technique de programmation des aides FEDER et FSE gérées par MPM du 21 mai 2012 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'effet levier de l'attribution d'une subvention FSE aux porteurs de projet leurs permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentées ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 3.3.2 « quartiers sensibles » que gère Marseille Provence Métropole ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emploi mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les avenants aux conventions attributives de FSE modifiant le montant des dépenses éligibles comme suit :

- Association Centre Social AGORA « PAPEJ 2012 » :
Une aide FSE de 20 000 euros sur une dépense éligible de 43 836 euros TTC
- Association Centre Social Roy d'Espagne « PAPEJ 2012 » :
Une aide FSE de 22 000 euros sur une dépense éligible de 49 000 euros TTC
- Association Centre Social la Castellane « PAPEJ 2012 » :
Une aide FSE de 20 500 euros sur une dépense éligible de 46 956 euros TTC
- Association Centre Social Mer et Collines « PAPEJ 2012 » :
Une aide FSE de 21 190 euros sur une dépense éligible de 43 560 euros TTC

Article 2 :

Est approuvée la demande de subvention et est allouée une aide FSE de 12 120 euros sur une dépense éligible de 24 120 euros à l'association PLIE MPM Ouest pour la réalisation de l'opération « Clauses d'insertion 2012 ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine – Sous Politique B340 - Nature 6574/90 – Opération 2010/0090 « SG FSE Axe 3. 3.2 Quartiers sensibles ». Les recettes correspondantes sont inscrites au budget de la Communauté Urbaine - Sous Politique B340 - Nature budgétaire 7477.

La subvention FSE est attribuée en cofinancement du projet présenté selon le plan de financement qui sera annexé à la convention FSE qui découlera de cette décision.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer les notifications, conventions et avenants FSE qui découlent de ces décisions.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Financements Européens

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Christophe MADROLLE

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI